Genre du véhicule		Marque de fabrique	Type R	200		Fiche d'homologation N°	
Chariot de travail		ROLBA	(moteur	VM, type ER 49	92 HT)	сн 5680 11	
Constructeur Identification Plaquette constructeur N° du châssis Identification du moteur Importateur principal Véhicule homologué	AKTIENCESSLISCHAFT ROLBA, 8620 Wetzikon suria plaquette du constructeur "R 200 E" (avec essieux conventionnels) ou "R 200 F" (avec essieux à engrenages devant le N° du châssis "95 303 011" / derrière le No du châssis "E" ou "F" (planétaires) dans cabine, à gauche sur le tableau de bord dans le compartiment du moteur, à gauche à l'arrière en haut sur le longeron "VM 4 HT" ou "09 A" devant le No du moteur, à droite, à l'avant latéralement sur le bloc, derrière — le filtre de carburant 953 030 11 052 E						
Châssis Nombre d'essieux Direction Transmission Nombre de vitesses Frein de service	entraînement 2	à expansion interne,		Moteur Marque Construction Carburant Refroidissement Alesage Cylindree	V M en ligne D eau 92 2392	Type Temps Position Nombre cylindres Course CV-Impôt	HR 492 HT 4 arrière 4 90 12,18 3600
Frein auxiliaire Frein d'arrêt Ralentisseur Contrôle 2 circuits	mécanique, à expansion interne, sur roues avant identique au frein auxiliaire			Puissance en kW DIN 62 (84 CV) a t/min 3600 Brutt à l'arrêt 77,0 a t/min 2700 Silencieux 1 pot 340 x Ø 235 mm Mesure des gaz Pacharach 2,0 Déparasitage			
Cale Antivol	fraise & nei. 2 av_2 interieur extern 410 150 250 v 154 r 106 ant du vehicule	Compteur de vitesse ar ar Rétroviseurs +) Inté	ar	Poids garantis Pneus Phy / bar Charge pour V max Jantes Gar poids remorq Garantie poids de Poids remorquable Charge garantie s Vitesse maximale	testé	25	

•
8
8

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Entraînement: sur toutes les roues avec déclenchement de la traction arrière; blocage du différentiel sur l'essieu AV; avec essieux à engrenages planétaires, blocage des différentiels AV + AR.
- +) Rétroviseur : miroir intérieur à la place du miroir extérieur à droite admis pour raisons techniques de travail.
- §) Equipment : la hauteur des feux de croisement, de position, des feux rouges et des clignoteurs est admise pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 101 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 116 feu orange obligatoire; ne peut être utilisé que pour le service hivernal de la voirie;
- 137 signalisation noir/jaune: tablier de caoutchouc sur la fraise;
- 138 protection : tablier sur la fraise; protection en cuir sur le couteau à neige à l'avant;
- 139 enlever : la cheminée d'éjection;
- 141 assurer : la fraise doit être maintenue au niveau marqué.



[·] Lieu et date de l'homologation Wetzikon, 26,11,81